

Arras, le 16 mars 2018

## **Commune de Bruay-la-Buissière : signature de la convention dite de « la rue des festeux »**

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a signé ce vendredi 16 mars 2018, la convention opérationnelle dite « de la rue des festeux » associant l'État, la commune de Bruay-la-Buissière et l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Par cette convention l'EPF s'engage à acquérir les logements situés rue des festeux sur la commune de Bruay-la-Buissière, à effectuer les travaux de déconstruction et de remise en état du site, avant cession du foncier concerné à la commune. Ainsi l'EPF prend en charge 50 % du coût de l'opération estimée à 1,3 millions d'euros, l'État et la commune de Bruay-la-Buissière participant chacun à hauteur de 25 %.

Pour rappel, depuis 2013, les 11 habitations de la rue des festeux concernées sont menacées par l'affaissement progressif d'un talus bordant un ancien cavalier minier.

Les études techniques ont montré qu'aucune intervention sur le cavalier minier ou sur son talus ne pourrait garantir la pérennité des logements concernés. La seule solution réside donc dans le relogement des habitants menacés par ce risque.

L'urgence de cette situation a amené l'État à inscrire le sujet dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), signé en mars 2017 par le Premier Ministre.

Fabien SUDRY remercie les partenaires signataires de cette convention, dont la mise en œuvre va mettre en sécurité les habitants actuels de la rue des festeux. Il s'agit en outre de l'une des premières réalisations concrètes de l'ERBM, dans son volet relatif au « traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées par l'activité minière ».